

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1135

2 novembre 2005

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| AS Sicav, Luxembourg .....  | 54434 | JBS, S.à r.l., Mondorf-les-Bains .....                            | 54460 |
| AS Sicav, Luxembourg .....  | 54443 | KBC Districlick, Sicav, Luxembourg.....                           | 54470 |
| Ashmore Sicav, Luxembourg .....   | 54468 | KBC Renta, Sicav, Luxembourg .....                                | 54471 |
| Badengruppe S.A., Luxembourg .....  | 54474 | Kobarid Holding S.A., Luxembourg .....                            | 54467 |
| Bauhaus Investments S.A., Luxembourg.....   | 54469 | Luximmo Vierte Beteiligungsgesellschaft AG,<br>Wasserbillig ..... | 54467 |
| Belek Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....  | 54455 | Luxtecnic, S.à r.l., Windhof-Koerich.....                         | 54450 |
| BIL Re S.A., Luxembourg .....   | 54450 | Matisse International S.A.H., Luxembourg .....                    | 54470 |
| Bolu Holding S.A., Luxembourg.....  | 54478 | Merchant Venture Investments S.A. ....                            | 54478 |
| CDO Master Investments S.A., Luxembourg .....                                       | 54466 | Merith International S.A.H., Luxembourg.....                      | 54475 |
| Compagnie de Conseils et de Services S.A., Lu-<br>xembourg .....                    | 54466 | Metec S.A.H., Luxembourg.....                                     | 54471 |
| DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg.....   | 54460 | Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.,<br>Münsbach .....       | 54450 |
| DCF Fund (I), Sicav, Luxembourg .....   | 54465 | New De Agostini Invest S.A., Luxembourg.....                      | 54461 |
| De Agostini Communications S.A., Luxembourg..                                       | 54451 | OAK Finance Holding S.A., Strassen .....                          | 54480 |
| De Agostini Finance S.A., Luxembourg.....   | 54456 | PAM (L), Sicav, Luxembourg .....                                  | 54475 |
| De Agostini Invest S.A., Luxembourg.....  | 54446 | Pars International Holding S.A., Luxembourg.....                  | 54434 |
| Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.,<br>Bascharage .....                      | 54456 | Prebli Finance Corporation, S.à r.l., Luxembourg                  | 54466 |
| Dexia Participation Luxembourg S.A.....   | 54443 | Prebli S.A., Luxembourg .....                                     | 54465 |
| Ditco Real Estate S.A., Luxembourg .....  | 54477 | RAP S.A., Luxembourg .....  | 54469 |
| DWS Deguplast S.A., Alzingen.....   | 54468 | Risk International Luxembourg, S.à r.l., Luxem-<br>bourg.....     | 54469 |
| DWS Deguplast S.A., Alzingen.....   | 54468 | Scandico International Holding S.A., Luxembourg                   | 54468 |
| DWS Institutional Sicav, Luxembourg.....  | 54476 | Sitcom International S.A., Luxembourg .....                       | 54444 |
| Errol Finances S.A., Luxembourg .....   | 54473 | Sitcom International Trade S.A. (S.I.T.), Luxem-<br>bourg .....   | 54444 |
| Eurofederal Sicav, Luxembourg .....   | 54474 | Skyfield Luxembourg S.A., Luxembourg .....                        | 54467 |
| Fiscam, S.à r.l., Berle.....  | 54470 | Sofimo S.A., Luxembourg .....                                     | 54469 |
| France Luxembourg Invest Sicav, Luxembourg ..                                       | 54473 | Theta Energy, S.à r.l., Luxembourg .....                          | 54465 |
| Gapi Europe S.A., Niedercorn .....  | 54445 | Titane Finances S.A., Luxembourg.....                             | 54476 |
| Hedwige Finances S.A., Luxembourg .....   | 54470 | UBS ETF, Sicav, Luxembourg.....                                   | 54471 |
| HFIN, Holding de Financements Internationaux<br>et Nationaux S.A., Luxembourg ..... | 54469 | Unicorn Investment Sicav, Luxembourg .....                        | 54472 |
| Industri Kapital Luxembourg, S.à r.l., Luxem-<br>bourg.....                         | 54451 | Vendôme Participations Holding S.A., Luxem-<br>bourg.....         | 54478 |
| Intelligent Series S.A., Luxembourg .....   | 54475 | Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg.....                         | 54477 |
| Interdent A.G., Luxembourg .....  | 54468 | W.P. Stewart Holdings N.V. ....                                   | 54479 |
| Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg .....   | 54476 |   |       |

54434

**PARS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxembourg B 87.323.

—  
AUSZUG

Gemäss den Beschlüssen der Versammlung der Verwaltungsratsmitglieder vom 16. Juni 2005, wurde Herrn Dipl. Eco. Wilhelm Burghartz, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B bis zum Ende der Jahreshauptversammlung im Jahre 2011 ernannt.

Luxemburg-Eich, den 12. Oktober 2005.

Für gleichlautenden Auszug

P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ03035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090888.3/206/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2005.

---

**AS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. AD SICAV).**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.833.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of AD Sicav, a public limited company («société anonyme») with its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, qualifying as an investment company with variable share capital, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 3, 1997, published in the Mémorial C number 3 of January 2, 1998.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Caroline Denies, employee, Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Caroline Dufresne, employee, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Armelle Moulin, employee, Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial C, in the «d'Wort» and in the «Le Quotidien» on August 22, 2005 and on September 7, 2005.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«There exists a company in the form of a «société anonyme» qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of AS SICAV (hereinafter the «Company»).»

2. Insertion of a new sentence in article 3 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

3. Amendment article 4 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities money market instruments and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part 1 of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

4. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation so as to express the minimum capital of the Company in Euro and to update the amount of the minimum capital. As a consequence, removal of the last paragraph of the said article 5 which shall read as follows:

«The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000). The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund («Compartment» or «Sub-Fund») within the meaning of Article 133 of the law of December 20, 2002 for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, the Company shall be considered as one single legal entity. The Company as a whole shall be responsible for all obligations whatever be the Sub-Fund such liabilities are attributable to, save where other terms have been agreed upon with specific creditors.»

5. Amendment of article 10, point D (2) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein».

6. Amendment of paragraph I of article 11, points (7), (b) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its latest available price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known on the relevant Valuation Day».

7. Amendment of paragraph I of article 11, points (7), (c) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The value of each security dealt in on any other Regulated Market (as defined in Article 18 thereof) will be based on its latest available price known on the relevant Valuation Day».

8. Amendment of article 14 of the Articles of Incorporation by changing the communication means that may be used by the Directors so as to remove the telex from the allowed communication mean.

9. Amendment of article 22 of the Articles of Incorporation by insertion of a sentence stating that «the quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein».

10. All references to the law of 30 March 1988 in articles 4, 5, 21, 27 and 32 of the Articles of Incorporation will be replaced by references to the law of 20 December 2002 (hereinafter the «2002 Law»)

11. Amendment of article 18 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

The board of directors, applying the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Within those restrictions, the board of directors may decide that investments be made:

(i) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») located within a Member State of the European Union («EU»);

(ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market located within any other country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continent or Africa;

(iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or Regulated Markets referred to above and that such admission is secured within a year of the issue;

(v) in accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, a non-Member State of the European Union or by a public international body of which one or more Member State(s) of the European Union are member(s), provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund created for the relevant class or classes of shares, hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund;

(vi) in securities of other undertakings in transferable securities (UCITS), authorised according to the Council Directive EEC/85/611 (the «UCITS Directive») as amended, and/or other undertakings for collective investments (UCI) within the meaning of the first and second indent of Article 1(2) of the UCITS Directive, should they be situated in a Member State of the European Union or not, provided that:

- such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF equivalent to that laid down in Community law and that they ensure sufficient cooperation between supervisory authorities;

- the level of guaranteed protection for investors in such other UCIs is equivalent to that provided for investors in a UCITS;

- the business of the other UCI is reported in at least half-yearly and annual reports;

- no more than 10% of the UCITS or other UCI assets can be invested in aggregate in shares or units of other UCITS or other UCIs;

(vii) in deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF equivalent to that laid down in Community law;

(viii) in financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a Regulated Market or regulated market referred to above, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that:

- the underlying consists of instruments described in this Art.18; financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest;

- the counter-parties to over-the-counter derivative transactions are first-class institutions specialised in this type of transactions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF; and

- the over-the-counter derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative.

(ix) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of this Law, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in items above, or

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community Law, or

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second and the third indents and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million euros (EUR 10.000.000) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

(x) in any other securities, money market instruments, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

III.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

IV.- It appears from the attendance list that 105,229.548 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated here above, for August 16, 2005 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to amend article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«There exists a company in the form of a «société anonyme» qualifying as an investment company with variable share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of AS SICAV (hereinafter the «Company»).»

*Second resolution*

The meeting resolves to insert a new sentence in article 3 of the Articles of Incorporation so that article 3 reads as follows:

«The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.»

*Third resolution*

The meeting resolves to amend article 4 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities money market instruments and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under Part 1 of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

*Fourth resolution*

The meeting resolves to amend article 5 of the Articles of Incorporation so as to express the minimum capital of the Company in euro and to update the amount of the minimum capital and to remove the last paragraph of the said article 5 which shall read as follows:

«The capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000). The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-

Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a Sub-Fund («Compartment» or «Sub-Fund») within the meaning of Article 133 of the law of December 20, 2002 for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, the Company shall be considered as one single legal entity. The Company as a whole shall be responsible for all obligations whatever be the Sub-Fund such liabilities are attributable to, save where other terms have been agreed upon with specific creditors.»

*Fifth resolution*

The meeting resolves to amend article 10, point D (2) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein».

*Sixth resolution*

The meeting resolves to amend paragraph I of article 11, point (7), (b) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its latest available price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known on the relevant Valuation Day».

*Seventh resolution*

The meeting resolves to amend paragraph I of article 11, point (7), (c) of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The value of each security dealt in on any other Regulated Market (as defined in Article 18 thereof) will be based on its latest available price known on the relevant Valuation Day».

*Eighth resolution*

The meeting resolves to amend article 14 of the Articles of Incorporation by changing the communication means that may be used by the Directors so as to remove the telex from the allowed communication mean.

*Ninth resolution*

The meeting resolves to amend article 22 of the Articles of Incorporation by insertion of a sentence stating that «the quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein».

*Tenth resolution*

The meeting resolves to replace all references to the law of 30 March 1988 in articles 4, 5, 21, 27 and 32 of the Articles of Incorporation by references to the law of 20 December 2002 (hereinafter the «2002 Law»)

*Eleventh resolution*

The meeting resolves to amend article 18 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The board of directors, applying the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Within those restrictions, the board of directors may decide that investments be made:

(i) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») located within a Member State of the European Union («EU»);

(ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public;

(iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market located within any other country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continent or Africa;

(iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or Regulated Markets referred to above and that such admission is secured within a year of the issue;

(v) in accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, by its local authorities, a non-Member State of the European Union or by a public international body of which one or more Member State(s) of the European Union are member(s), provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund created for the relevant class or classes of shares, hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund;

(vi) in securities of other undertakings in transferable securities («UCITS»), authorised according to the Council Directive EEC/85/611 (the «UCITS Directive») as amended, and/or other undertakings for collective investments («UCI») within the meaning of the first and second indent of Article 1(2) of the UCITS Directive, should they be situated in a Member State of the European Union or not, provided that:

- such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF equivalent to that laid down in Community law and that they ensure sufficient cooperation between supervisory authorities;
- the level of guaranteed protection for investors in such other UCIs is equivalent to that provided for investors in a UCITS;
- the business of the other UCI is reported in at least half-yearly and annual reports;
- no more than 10% of the UCITS or other UCI assets can be invested in aggregate in shares or units of other UCITS or other UCIs;

(vii) in deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF equivalent to that laid down in Community law;

(viii) in financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a Regulated Market or regulated market referred to above, and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that:

- the underlying consists of instruments described in this Art.18; financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest;
- the counter-parties to over-the-counter derivative transactions are first-class institutions specialised in this type of transactions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF; and
- the over-the-counter derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative.

(ix) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of this Law, if the issuer or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of a Member State, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong, or
- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in items above, or
- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community Law, or
- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second and the third indents and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least ten million euros (EUR 10.000.000) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with the fourth directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

(x) in any other securities, money market instruments, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.»

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de AD Sicav, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 3 du 2 janvier 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Denies, employée privée, Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Caroline Dufresne, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Armelle Moulin, employée privée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial C, au «d'Wort» et au Quotidien en date du 22 août 2005 et 7 septembre 2005.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la forme d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de AS Sicav (ci-après «la Société»)

2. Insertion d'une nouvelle phrase à l'article 3 des statuts comme suit:

La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

3. Modification de l'article 4 des Statuts comme suit:

L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la partie 1 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

4. Modification de l'article 5 des statuts de manière à indiquer le montant du capital minimum de la Société en EURO et à mettre à jour le montant du capital social minimum. En conséquence, suppression du dernier paragraphe du dit article 5. Le dernier paragraphe de l'article 5 doit être lu comme suit:

«Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans désignation de valeur et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société établis conformément à l'article 11 ci-dessous.

Le capital minimum de la Société est, en conformité avec la loi, d'un montant de un million deux cent cinquante milles euros (EUR 1.250.000). Les actions à émettre en conformité avec l'article 7 des présents Statuts peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être émises en classes d'actions. Le produit de toute émission d'action relevant d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après) établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement fixées par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment» ou «Sous-Fonds»), au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 ci-dessous. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée au seul profit du Compartiment concerné. Vis-à-vis des tiers, particulièrement vis à vis des créanciers de la Société toutefois, la Société constitue une seule et même entité juridique. Tous les engagements engageront la Société tout entière, quel que soit le Compartiment auquel ces engagements sont attribués, à moins qu'il n'en ait été autrement convenu avec les créanciers concernés.

5. Modification de l'article 10, point D (2) des Statuts comme suit:

Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera la date de l'avis de rachat ou suivra la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

6. Modification du paragraphe I de l'article 11, points (7), (b) des Statuts comme suit:

La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier prix connu le jour d'évaluation concerné sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière.

7. Modification du paragraphe I de l'article 11, points (7), (c) des Statuts comme suit:

La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée sur un autre Marché Réglementé (tel que défini à l'article 18 des présents Statuts) sera basée sur son dernier prix connu le Jour d'Evaluation concerné.

8. Modification de l'article 14 des Statuts consistant à changer les moyens de communication pouvant être utilisés par les administrateurs de manière à supprimer le télex des moyens de communication admis.

9. Modification de l'article 22 des Statuts par insertion d'une phrase établissant que «les quorums et les délais requis par la loi règlent les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts».

10. Substitution de la loi du 20 décembre 2002 (ci-après «la loi de 2002») à la loi du 30 mars 1988 aux articles 4, 5, 21, 27 et 32 des présents Statuts.

11. Modification de l'article 18 des Statuts comme suit:

Le conseil d'administration appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le conseil d'administration.

Sous ces réserves, le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société se feront:

(i) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé») d'un Etat Membre de l'Union Européenne («UE»).

(ii) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat Membre de l'Union Européenne.

(iii) En valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre Marché Réglementé d'un autre Etat de l'Europe de l'Ouest ou de l'Est, de l'Asie, de l'Océanie, des continents d'Amérique ou d'Afrique.

(iv) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à des Marchés Réglementés mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(v) En respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat non membre de l'UE ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats Membres de l'UE, étant entendu que si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle détienne, pour le compte du Compartiment établi pour la ou les catégorie(s) d'actions concernée(s), des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs attribuables à ce Compartiment.

(vi) En parts d'autres organismes de placement collectif («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE («Directive OPCVM») telle que modifiée, et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») au sens de l'article 1(2) de la Directive OPCVM, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'UE, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM;

- les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels;

- la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC pouvant être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

(vii) En dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays non Membre de l'Union Européenne, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.

(viii) En instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un Marché Réglementé ou sur un marché réglementé défini plus haut, et/ou en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition que:

- Le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 18; en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements;

- Les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements spécialisés dans ce type de transactions, soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF;

- Les instruments financiers de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

(ix) En instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1 de la Loi, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne, et à condition qu'ils soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat Membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne, ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat non membre de l'UE, ou dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, ou

- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième et troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/860/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

(x) En toutes autres valeurs, instruments du marché monétaire, instruments ou autres avoirs dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

La Société est autorisée (a) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (b) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que 105.229,548 actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 16 août 2005 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous la forme d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de AS Sicav (ci-après «la Société»)»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'insérer une nouvelle phrase à l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la partie 1 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de manière à indiquer le montant du capital minimum de la Société en euro et à mettre à jour le montant du capital social minimum et de supprimer le dernier paragraphe du dit article 5, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans désignation de valeur et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société établis conformément à l'article 11 ci-dessous.

Le capital minimum de la Société est, en conformité avec la loi, d'un montant de un million deux cent cinquante milles euros (EUR 1.250.000). Les actions à émettre en conformité avec l'article 7 des présents Statuts peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être émises en classes d'actions. Le produit de toute émission d'action relevant d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après) établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement fixées par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment» ou «Sous-Fonds»), au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 ci-dessous. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée au seul profit du Compartiment concerné. Vis-à-vis des tiers, particulièrement vis à vis des créanciers de la Société toutefois, la Société constitue une seule et même entité juridique. Tous les engagements engageront la Société tout entière, quel que soit le Compartiment auquel ces engagements sont attribués, à moins qu'il n'en ait été autrement convenu avec les créanciers concernés.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10, point D (2) des Statuts comme suit:

«Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera la date de l'avis de rachat ou suivra la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe I de l'article 11, point (7), (b) des Statuts comme suit:

«La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier prix connu le jour d'évaluation concerné sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière.»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe I de l'article 11, point (7), (c) des Statuts comme suit:

«La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée sur un autre Marché Réglementé (tel que défini à l'article 18 des présents Statuts) sera basée sur son dernier prix connu le Jour d'Evaluation concerné.»

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de changer les moyens de communication pouvant être utilisés par les administrateurs de manière à supprimer le télex des moyens de communication admis.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts par insertion d'une phrase établissant que «les quorums et les délais requis par la loi règlent les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts».

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de substituer la loi du 20 décembre 2002 (ci-après «la loi de 2002») à la loi du 30 mars 1988 aux articles 4, 5, 21, 27 et 32 des présents Statuts.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts comme suit:

«Le conseil d'administration appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par les lois et règlements ou celles adoptées par le conseil d'administration.

Sous ces réserves, le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société se feront:

(i) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé») d'un Etat Membre de l'Union Européenne («UE»).

(ii) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public d'un Etat Membre de l'Union Européenne.

(iii) En valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre Marché Réglementé d'un autre Etat de l'Europe de l'Ouest ou de l'Est, de l'Asie, de l'Océanie, des continents d'Amérique ou d'Afrique.

(iv) En valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à des Marchés Réglementés mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(v) En respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat non membre de l'UE ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats Membres de l'UE, étant entendu que si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle détienne, pour le compte du Compartiment établi pour la ou les catégorie(s) d'actions concernée(s), des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs attribuables à ce Compartiment.

(vi) En parts d'autres organismes de placement collectif («OPCVM») agréés conformément à la directive 85/611/CEE («Directive OPCVM») telle que modifiée, et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») au sens de l'article 1(2) de la Directive OPCVM, qu'ils se situent ou non dans un Etat membre de l'UE, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la CSSF considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM;

- les activités de ces autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels;

- la proportion d'actifs des OPCVM ou de ces autres OPC pouvant être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

(vii) En dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne ou, si le siège statutaire de l'établissement de crédit est situé dans un pays non Membre de l'Union Européenne, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.

(viii) En instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un Marché Réglementé ou sur un marché réglementé défini plus haut, et/ou en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition que:

- Le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 18; en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements;

- Les contreparties aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements spécialisés dans ce type de transactions, soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF;

- Les instruments financiers de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

(ix) En instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé et visés à l'article 1 de la Loi, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne, et à condition qu'ils soient:

- émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat Membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne, ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat non membre de l'UE, ou dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, ou
- émis par une entreprise dont des titres sont négociés sur les marchés réglementés visés aux points ci-dessus, ou
- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire, ou par un établissement qui est soumis et qui se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou
- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième et troisième tirets, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la quatrième directive 78/860/CEE, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

(x) En toutes autres valeurs, instruments du marché monétaire, instruments ou autres avoirs dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

La Société est autorisée (a) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (b) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.»

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. Denies, C. Dufresne, A. Moulin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2005, vol. 433, fol. 20, case 1 – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 octobre 2005

H. Hellinckx.

(092870.3/242/599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

### **AS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092871.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 20 05.

### **DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 95.732.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 février 2005 à 15.00 heures*

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des Administrateurs étant tous arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs Jean Noel Lequeue, Olivier Van Herstraeten et Dirk Bruneel pour une durée de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Ordinaire de février 2006.

Pour extrait conforme

S. Munoz / P. Pasquasy

Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047482.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.858.

**SITCOM INTERNATIONAL TRADE S.A. (S.I.T.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.227.

—  
PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

agissant:

a) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.858, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 568 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999;
- en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 282 du 14 avril 2000;
- en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 329 du 6 mai 2000;
- en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 432 du 12 juin 2001;
- en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1196 du 19 décembre 2001;
- en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1 du 2 janvier 2002,

ayant un capital social de dix millions cinq cent mille euros (10.500.000,- EUR), représenté par deux cent dix mille (210.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 juin 2005;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL TRADE S.A. (S.I.T.), ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.227, constituée originellement sous la dénomination sociale de SITCOM INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., en abrégé S.I.T. HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 996 du 24 décembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 115 du 5 février 2003, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SITCOM INTERNATIONAL TRADE S.A. (S.I.T.),

ayant un capital social d'un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 juin 2005;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., (encore appelée la société absorbante) détient la totalité (100%) des dix mille (10.000) actions représentant la totalité du capital social d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) et donnant droit de vote de la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL TRADE S.A. (S.I.T.), aucun autre titre donnant droit de vote n'ayant été émis par cette dernière,

2.- Que la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A. entend fusionner avec la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL TRADE S.A. (S.I.T.) (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière;

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante a été fixée à la date du constat de la fusion;

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ou commissaires des sociétés qui fusionnent;

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales;

6.- Que les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir copie intégrale sans frais et sur simple demande;

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5.- et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée;

10.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

*Formalités*

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

*Remise des titres*

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ....) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

*Frais et droits*

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion, évalués à six cent cinquante euros, seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

*Election de domicile*

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

*Pouvoirs*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, vol. 534, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(086941.1/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

**GAPI EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 61.924.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2004 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

*Conseil d'administration:*

1. Monsieur Pierino Galizzi, industriel, né à Sarnico (Italie) le 18 janvier 1935, demeurant à 19/A Corso Europa, I-24067 Sarnico;

2. Monsieur Pierandrea Amedeo, administrateur de sociétés, né à Cuneo (Italie) le 23 janvier 1943, demeurant à 67, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;

3. Monsieur Roberto Galizzi, directeur de sociétés, né à Sarnico (Italie) le 26 juin 1965, demeurant à 64, Via Amba D'Oro, I-25100 Brescia.

*Réviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771.

Niedercorn, le 13 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047459.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DE AGOSTINI INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 104.587.

## PROJET DE SCISSION

Par une résolution du 28 octobre 2005, le Conseil d'Administration de DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le présent projet de scission de la Société par absorption de trois sociétés anonymes de droit luxembourgeois:

\* DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 (dénommée ci-après la DeA COMMUNICATIONS);

\* DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la DeA FINANCE); et

\* NEW DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 (dénommée ci-après la NEW DeA INVEST).

La Société, DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST sont ci-après désignées comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société scindée d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission de la Société s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission et qui aura pour objet:

\* en relation avec la Société: d'approuver le projet de scission par lequel la Société transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement ainsi que ses engagements hors bilan au profit de DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST, conformément à l'article 303 de la Loi;

\* en relation avec DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.

1.1 La Société

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, initialement constituée sous la dénomination de DE AGOSTINI INVEST 1 S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587.

1.2 DeA COMMUNICATIONS

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. est une société anonyme, initialement soumise et régie par le droit belge, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS, inscrite au Registre de Commerce à Bruxelles sous le numéro 0472.597.460 et ayant alors son siège social au 109, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, puis actuellement soumise et régie par le droit luxembourgeois, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 en vertu d'un acte reçu le 18 juin 2004 par le notaire luxembourgeois Jacques Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061 du 22 octobre 2004, page 50903 portant, notamment, transfert du siège social de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et changement de sa dénomination DE AGOSTINI COMMUNICATIONS en sa dénomination actuelle.

1.3 DeA FINANCE

DE AGOSTINI FINANCE S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1.4 NEW DeA INVEST

NEW DE AGOSTINI INVEST S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et New DeA Invest et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.

Le rapport d'échange des actions sera d'une action dans DeA COMMUNICATIONS, d'une action dans DeA FINANCE et d'une action dans NEW DeA INVEST pour chaque action détenue dans la Société et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société, les actionnaires de la Société recevront 391.800 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS, 391.800 actions nouvelles de DeA FINANCE et 391.800 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société sera la suivante:

\* DE AGOSTINI SpA recevra 391.798 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS, 391.798 actions nouvelles de DeA FINANCE et 391.798 actions nouvelles de NEW DeA INVEST;

\* L'actionnaire minoritaire recevra 2 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS, 2 actions nouvelles de DeA FINANCE et 2 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST à compter de cette date.

3. Droits conférés par DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société.

La Société a émis des obligations. Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par DeA FINANCE.

4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la Société, DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société, résultant du bilan établi au 30 juin 2005, sont les suivants:

| <i>Actif</i>  |                |
|---|----------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .   | 0,00           |
| Immobilisations corporelles. . . . .  | 25.398,21      |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                             | 686.661.116,28 |
| Parts dans des entreprises liées. . . . .   | 672.773.046,54 |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR. (Lux). . . . .  | 388.605.828,87 |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (EX - DEA MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . .            | 185.968.165,89 |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                                     | 98.000.000,00  |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux) . . . . .                                 | 199.051,78     |
| - ESSENCE S.A. (Bel) . . . . .  | 0,00           |
| Participations . . . . .  | 0,00           |
| - ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux). . . . . | 0,00           |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                | 0,00           |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                          | 0,00           |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                  | 0,00           |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations. . . . .                              | 13.888.069,74  |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .  | 6.070.000,00   |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .  | 5.213.749,82   |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .  | 1.604.318,92   |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .     | 1.000.000,00   |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                         | 1,00           |
| - SAN VICENTE GROUP Inc. (USA) . . . . .  | 0,00           |
| Immobilisations financières: Créances. . . . .                                    | 34.568.822,92  |
| Créances sur des entreprises liées (net). . . . .                                 | 23.271.946,21  |
| Autres créances . . . . .   | 11.296.876,71  |
| Actifs circulants: Créances. . . . .  | 18.223.784,47  |
| Créances sur des entreprises avec lien de participation . . . . .                 | 5.974.716,73   |
| Créances sur des entreprises liées . . . . .                                      | 5.875.509,14   |
| Autres créances . . . . .   | 6.373.558,60   |
| Valeurs mobilières . . . . .  | 250,12         |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .   | 3.546.514,47   |
| Comptes de régularisation. . . . .  | 3.461.448,13   |
| Total Actif: . . . . .  | 746.487.334,60 |
| <i>Passif</i>   |                |
| Capitaux propres . . . . .  | 669.149.384,22 |
| Provisions pour risques et charges . . . . .                                      | 29.631.599,00  |
| Dettes. . . . .   | 45.637.658,07  |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 44.000.000,00  |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                                     | 1.284.533,81          |
| - Dettes sur achat et prestation de services . . . . .                                     | 96.919,01             |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation. . . . . | 247.601,72            |
| - Autres dettes . . . . .  | 8.603,53              |
| Compte de régularisation. . . . .  | 2.068.693,31          |
| Total Passif: . . . . .  | <u>746.487.334,60</u> |

Les engagements hors bilan de la Société au 30 juin 2005 consistent en diverses garanties octroyées par la Société pour un montant total de EUR 48,3 millions.

Après le 30 juin 2005, les principales opérations auxquelles la Société a procédé sont les suivantes:

- acquisition le 28 juillet 2005 de 36.110 actions dans MIKADO FILM SpA;
- absorption avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 de DeA MULTICOM S.L. par KORT GEDING S.L.; changement de la dénomination de la société KORT GEDING S.L. en GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI;
- conclusion d'une convention d'option d'achat et de vente sur les titres de la société DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA;
- Cession des titres DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA;
- Encaissement des créances envers DE AGOSTINI SpA et DEA MULTICOM S.L. pour respectivement EUR 8.786.182,87 et EUR 2.715.509,14.

#### 5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA COMMUNICATIONS.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA COMMUNICATIONS seront les suivants:

| <i>Actif</i>   |                       |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles. . . . .                                 | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                                  | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations. . . . .                   | 289.181.915,71        |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - Dea MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . . | 185.968.165,89        |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                          | 98.000.000,00         |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .   | 5.213.749,82          |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                        | 0,00                  |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                                  | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 0,00                  |
| Avoirs en banque et encaisse. . . . .                                  | 546.514,47            |
| Comptes de régularisation . . . . .                                    | 0,00                  |
| Total Actif: . . . . .   | <u>289.728.430,18</u> |

| <i>Passif</i>                                |                       |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres . . . . .                   | 289.728.430,18        |
| Provisions pour risques et charges . . . . . | 0,00                  |
| Dettes . . . . .                             | 0,00                  |
| Comptes de régularisation . . . . .          | 0,00                  |
| Total Passif: . . . . .                      | <u>289.728.430,18</u> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA COMMUNICATIONS.

Après le 30 juin 2005, la Société a procédé à la cession de DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA, le produit de la cession n'étant pas alloué à DeA COMMUNICATIONS. Les droits et obligations afférents à la convention d'option d'achat et de vente sur les titres de DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA sont entièrement alloués à DeA COMMUNICATIONS. Les opérations relatives à MIKADO FILM SpA, à DeA MULTICOM S.L. (à l'exception de l'encaissement de la créance envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14 alloué à DeA FINANCE) et KORT GEDING S.L. sont allouées à DeA COMMUNICATIONS.

#### 5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA FINANCE.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA FINANCE seront les suivants:

| <i>Actif</i>   |                       |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles. . . . .               | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations. . . . . | 388.605.828,87        |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.) . . . . .            | 388.605.828,87        |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .      | 2.715.509,14          |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .                         | 0,00                  |
| Avoirs en banque et encaisse. . . . .                | 3.000.000,00          |
| Comptes de régularisation . . . . .                  | 0,00                  |
| Total Actif: . . . . .                               | <u>394.321.338,01</u> |

*Passif*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres . . . . .                   | 384.252.644,70        |
| Provisions pour risques et charges . . . . . | 0,00                  |
| Dettes . . . . .                             | 44.000.000,00         |
| - Emprunt obligataire . . . . .              | 44.000.000,00         |
| Comptes de régularisation . . . . .          | 2.068.693,31          |
| <b>Total Passif: . . . . .</b>               | <b>394.321.338,01</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA FINANCE.

Aucune des opérations réalisées par la Société après le 30 juin 2005 n'est allouée à DeA FINANCE, à l'exception de l'encaissement de la créance envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14.

5.4 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NEW DeA INVEST.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à NEW DeA INVEST seront les suivants:

*Actif*

|  |                      |
|--|----------------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .  | 0,00                 |
| Immobilisations corporelles . . . . .  | 25.398,21            |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                              | 8.873.371,70         |
| Parts dans des entreprises liées . . . . .   | 199.051,78           |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux) . . . . .                                  | 199.051,78           |
| - ESSENCE S.A. (Bel.) . . . . .  | 0,00                 |
| Participations . . . . .   | 0,00                 |
| - ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux) . . . . . | 0,00                 |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                 | 0,00                 |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                           | 0,00                 |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                   | 0,00                 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .                              | 8.674.319,92         |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .   | 6.070.000,00         |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .   | 1.604.318,92         |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .      | 1.000.000,00         |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                          | 1,00                 |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) . . . . .   | 0,00                 |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                                    | 34.568.822,92        |
| Créances sur des entreprises liées (net) . . . . .                                 | 23.271.946,21        |
| Autres créances . . . . .  | 11.296.876,71        |
| Actifs circulants: Créances . . . . .  | 15.508.275,33        |
| Créances envers entreprises avec lien de participation . . . . .                   | 5.974.716,73         |
| Créances envers entreprises liées . . . . .  | 3.160.000,00         |
| Créances envers autres entreprises . . . . .                                       | 6.373.558,60         |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 250,12               |
| Avoirs en banque et encaisse . . . . .   | 0,00                 |
| Comptes de régularisation . . . . .  | 3,461,448,13         |
| <b>Total Actif: . . . . .</b>  | <b>62.437.566,41</b> |

*Passif*

|   |                      |
|---|----------------------|
| Capitaux propres . . . . .  | 31.168.309,34        |
| Provisions pour risques et charges . . . . .  | 29.631.599,00        |
| Dettes . . . . .  | 1.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 0,00                 |
| - Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                                      | 1.284.533,81         |
| - Dettes sur achat et prestation de services . . . . .                                      | 96.919,01            |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . . | 247.601,72           |
| - Autres dettes . . . . .   | 8.603,53             |
| Comptes de régularisation . . . . .   | 0,00                 |
| <b>Total Passif: . . . . .</b>  | <b>62.437.566,41</b> |

La totalité des engagements hors bilan au 30 juin 2005 sont alloués exclusivement à NEW DeA INVEST.

Après le 30 juin 2005, NEW DeA INVEST a encaissé la créance envers DE AGOSTINI SpA pour EUR 8.786.182,87.

Le produit de la cession des titres de DeA COMMUNICATIONS est alloué à NEW DeA INVEST.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à DeA COMMUNICATIONS ou DeA FINANCE ou NEW DeA INVEST, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NEW DeA INVEST.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06809. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094553.2//253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

---

**MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.955.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 15 avril 2005 ainsi que du transfert de vingt-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 23.250,-) sur le compte bancaire de la Société, que son capital social a été intégralement libéré.

Le 6 juin 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047448.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**BIL RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.937.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société le mardi 29 mars 2005 à 11.00 heures*

*Résolutions*

7. Elections statutaires:

b. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur François Moes, Monsieur Pierre Malevez, Madame Chantal Petitjean et Monsieur Philippe Verfaillie pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature / P. Pasquasy

Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047479.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**LUXTECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 23.394.

—  
*Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2005*

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mai.

Ont comparu:

1) Madame Béatrice Reichling prénommée est nommée gérante administrative de la société.

2) Monsieur Guy Willems

qui se sont constitués en A.G.E. de la société à responsabilité limitée LUXTECNIC, S.à r.l. avec siège à Windhof/Koerich inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 23.394.

1) Nomination d'un gérant:

- Monsieur Guy Willems, prénommé, est nommé gérant technique de la société, avec pouvoir de signature individuel pour tous les actes de la gestion courante et cosignature pour tout autre acte.

Fait à Windhof, le 22 mai 2005.

B. Reichling / G. Willems.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02078. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047538.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.911.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue à Luxembourg en date du 24 mai 2005 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que nouveaux gérants pour une période illimitée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005:

- Christopher Masek, né le 22 mars 1964, à Boston, USA, demeurant au 3, Palace Gat, Flat 4, W855L5LS, Londres, Royaume-Uni;

- Detlef Dinsel, né le 14 janvier 1960, à Stuttgart, Allemagne, demeurant à Isestrasse 117, 20149 Hamburg, Allemagne;

- Catherine Dessoy, née le 14 décembre 1963, à Namur, Belgique, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

2. La personne suivante a démissionné de son poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005:

- James Yates, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, demeurant à Charles Bisson, House 30-32, New Street, St Helier, JE2 3RA Jersey, Channel Islands.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, le conseil de gérance se compose donc de la manière suivante:

- Bjorn Saven;

- Michael Rosenlew;

- Kim Wahl;

- Gustav Öhman;

- Christopher Masek;

- Detlef Dinsel;

- Catherine Dessoy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047515.3/1035/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 102.335.

**PROJET DE SCISSION**

Par une résolution du 28 octobre 2005, le Conseil d'Administration de DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le projet de scission de DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587 (dénommée ci-après la «Société Scindée») par absorption par:

\* la Société;

\* DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la DeA FINANCE); et

\* NEW DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 (dénommée ci-après la NEW DeA INVEST).

La Société Scindée, DeA FINANCE, NEW DeA INVEST et la Société sont ci-après désignées comme les Entités Luxembourgeoises.

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société scindée d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission de la Société Scindée s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission et qui aura pour objet:

\* en relation avec la Société Scindée: d'approuver le projet de scission par lequel la Société Scindée transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement ainsi que ses engagements hors bilan au profit de la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST, conformément à l'article 303 de la Loi;

\* en relation avec la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.

1.1 La Société Scindée

La Société Scindée est une société anonyme de droit luxembourgeois, initialement constituée sous la dénomination de DE AGOSTINI INVEST 1 S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587.

1.2 La Société

La Société est une société anonyme, initialement soumise et régie par le droit belge, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS, inscrite au Registre de Commerce à Bruxelles sous le numéro 0472.597.460 et ayant alors son siège social au 109, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, puis actuellement soumise et régie par le droit luxembourgeois, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 en vertu d'un acte reçu le 18 juin 2004 par le notaire luxembourgeois Jacques Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061 du 22 octobre 2004, page 50903 portant, notamment, transfert du siège social de Belgique au Grand - Duché de Luxembourg et changement de sa dénomination de DE AGOSTINI COMMUNICATIONS en sa dénomination actuelle.

1.3 DeA FINANCE

DE AGOSTINI FINANCE S.A est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1.4 NEW DeA INVEST

NEW DE AGOSTINI INVEST S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.

Le rapport d'échange des actions sera d'une action dans la Société, d'une action dans DeA FINANCE et d'une action dans NEW DeA INVEST pour chaque action détenue dans la Société Scindée et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société Scindée.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société Scindée, les actionnaires de la Société Scindée recevront 391.800 actions nouvelles de la Société, 391.800 actions nouvelles de DeA FINANCE et 391.800 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société Scindée sera la suivante:

\* DE AGOSTINI SpA recevra 391.798 actions nouvelles de la Société, 391.798 actions nouvelles de DeA FINANCE et 391.798 actions nouvelles de NEW DeA INVEST;

\* L'actionnaire minoritaire recevra 2 actions nouvelles de la Société, 2 actions nouvelles de DeA FINANCE et 2 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST à compter de cette date.

3. Droits conférés par la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société Scindée.

La Société Scindée a émis des obligations. Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par DeA Finance.

4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la Société Scindée, la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société, DeA FINANCE et NEW DeA INVEST

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, résultant du bilan établi au 30 juin 2005, sont les suivants:

| <i>Actif</i>   |                |
|--|----------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .                                | 0,00           |
| Immobilisations corporelles . . . . .                                  | 25.398,21      |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                  | 686.661.116,28 |
| Parts dans des entreprises liées . . . . .                             | 672.773.046,54 |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.) . . . . .                              | 388.605.828,87 |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - DeA MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . . | 185.968.165,89 |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                          | 98.000.000,00  |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux). . . . .                       | 199.051,78     |
| - ESSENCE S.A. (Bel) . . . . .   | 0,00           |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Participations . . . . .   | 0,00                  |
| - ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux) . . . . . | 0,00                  |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                 | 0,00                  |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                           | 0,00                  |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                   | 0,00                  |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .                              | 13.888.069,74         |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .   | 6.070.000,00          |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .   | 5.213.749,82          |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .   | 1.604.318,92          |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .      | 1.000.000,00          |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                          | 1,00                  |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) . . . . .   | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                                    | 34.568.822,92         |
| Créances sur des entreprises liées (net) . . . . .                                 | 23.271.946,21         |
| Autres créances . . . . .  | 11.296.876,71         |
| Actifs circulants: Créances . . . . .  | 18.223.784,47         |
| Créances sur des entreprises avec lien de participation . . . . .                  | 5.974.716,73          |
| Créances sur des entreprises liées . . . . .                                       | 5.875.509,14          |
| Autres créances . . . . .  | 6.373.558,60          |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 250,12                |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .  | 3.546.514,47          |
| Comptes de régularisation . . . . .  | 3.461.448,13          |
| <b>Total Actif:</b>  | <b>746.487.334,60</b> |

*Passif*

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Capitaux propres . . . . .  | 669.149.384,22        |
| Provisions pour risques et charges . . . . .  | 29.631.599,00         |
| Dettes . . . . .  | 45.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 44.000.000,00         |
| - Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                                      | 1.284.533,81          |
| - Dettes sur achat et prestation de services . . . . .                                      | 96.919,01             |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . . | 247.601,72            |
| - Autres dettes . . . . .   | 8.603,53              |
| Compte de régularisation . . . . .  | 2.068.693,31          |
| <b>Total Passif:</b>  | <b>746.487.334,60</b> |

Les engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 consistent en diverses garanties octroyées par la Société pour un montant total de EUR 48,3 millions.

Après le 30 juin 2005, les principales opérations auxquelles la Société Scindée a procédé sont les suivantes:

- acquisition le 28 juillet 2005 de 36.110 actions dans MIKADO FILM SpA;
- absorption avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 de DeA MULTICOM S.L. par KORT GEDING S.L.; changement de la dénomination de la société KORT GEDING S.L. en GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI;
- conclusion d'une convention d'option d'achat et de vente sur les titres de la société DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA;
- Cession des titres de la Société à DE AGOSTINI SpA;
- Encaissement des créances envers DE AGOSTINI SpA et DeA MULTICOM S.L. pour respectivement EUR 8.786.182,87 et EUR 2.715.509,14.

5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à la Société.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à la Société seront les suivants:

*Actif*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .                                | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                                  | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                  | 289.181.915,71        |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - DeA MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . . | 185.968.165,89        |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                          | 98.000.000,00         |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .   | 5.213.749,82          |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                        | 0,00                  |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                                  | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 0,00                  |
| Avoirs en banque et encaisse . . . . .                                 | 546.514,47            |
| Comptes de régularisation . . . . .                                    | 0,00                  |
| <b>Total Actif:</b>  | <b>289.728.430,18</b> |

*Passif*

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Capitaux propres                   | 289.728.430,18        |
| Provisions pour risques et charges | 0,00                  |
| Dettes                             | 0,00                  |
| Comptes de régularisation          | 0,00                  |
| <b>Total Passif:</b>               | <b>289.728.430,18</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à la Société.

Après le 30 juin 2005, la Société Scindée a procédé à la cession de la Société à DE AGOSTINI SpA, le produit de la cession n'étant pas alloué à la Société. Les droits et obligations afférents à la convention d'option d'achat et de vente sur les titres de DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA sont entièrement alloués à la Société. Les opérations relatives à MIKADO FILM SpA, à DeA MULTICOM S.L. (à l'exception de l'encaissement de la créance envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14 alloué à DeA FINANCE) et KORT GEDING S.L. sont allouées à la Société.

5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA FINANCE.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA FINANCE seront les suivants:

*Actif*

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles               | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles                 | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations | 388.605.828,87        |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.)             | 388.605.828,87        |
| Immobilisations financières: Créances       | 2.715.509,14          |
| Actifs circulants: Créances                 | 0,00                  |
| Valeurs mobilières                          | 0,00                  |
| Avoirs en banque et en caisse               | 3.000.000,00          |
| Comptes de régularisation                   | 0,00                  |
| <b>Total Actif:</b>                         | <b>394.321.338,01</b> |

*Passif*

|                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| Capitaux propres                   | 348.252.644,70        |
| Provisions pour risques et charges | 0,00                  |
| Dettes                             | 44.000.000,00         |
| - Emprunt obligataire              | 44.000.000,00         |
| Comptes de régularisation          | 2.068.693,31          |
| <b>Total Passif:</b>               | <b>394.321.338,01</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA FINANCE.

Aucune des opérations réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2005 n'est allouée à DeA FINANCE, à l'exception de l'encaissement de la créances envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14.

5.4 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NEW DeA INVEST.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à NEW DeA INVEST seront les suivants:

*Actif*

|  |               |
|--|---------------|
| Immobilisations incorporelles  | 0,00          |
| Immobilisations corporelles  | 25.398,21     |
| Immobilisations financières: Participations                                | 8.873.371,70  |
| Parts dans des entreprises liées   | 199.051,78    |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux.)                                   | 199.051,78    |
| - ESSENCE S.A. (Bel.)  | 0,00          |
| Participations   | 0,00          |
| - ISCE, INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux.) | 0,00          |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.)                                   | 0,00          |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.)                             | 0,00          |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.)                                     | 0,00          |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations                                | 8.674.319,92  |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.)   | 6.070.000,00  |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.)   | 1.604.318,92  |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.)        | 1.000.000,00  |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.)                            | 1,00          |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA)   | 0,00          |
| Immobilisations financières: Créances                                      | 34.568.822,92 |
| Créances sur des entreprises liées (net)                                   | 23.271.946,21 |
| Autres créances  | 11.296.876,71 |
| Actifs circulants: Créances  | 15.508.275,33 |

|   |               |
|---|---------------|
| Créances envers entreprises avec lien de participation . . . . .                            | 5.974.716,73  |
| Créances envers entreprises liées. . . . .  | 3.160.000,00  |
| Créances envers autres entreprises . . . . .  | 6.373.558,60  |
| Valeurs mobilières . . . . .  | 250,12        |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .   | 0,00          |
| Comptes de régularisation. . . . .  | 3,461,448,13  |
| Total Actif: . . . . .  | 62.437.566,41 |
| <i>Passif</i>   |               |
| Capitaux propres . . . . .  | 31.168.309,34 |
| Provisions pour risques et charges . . . . .  | 29.631.599,00 |
| Dettes. . . . .   | 1.637.658,07  |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 0,00          |
| - Dettes envers des établissements de crédit. . . . .                                       | 1.284.533,81  |
| - Dettes sur achat et prestation de services. . . . .                                       | 96.919,01     |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . . | 247.601,72    |
| - Autres dettes . . . . .   | 8.603,53      |
| Comptes de régularisation. . . . .  | 0,00          |
| Total Passif: . . . . .   | 62.437.566,41 |

La totalité des engagements hors bilan au 30 juin 2005 sont alloués exclusivement à NEW DeA INVEST.

Après le 30 juin 2005, NEW DeA INVEST a encaissé la créance envers DE AGOSTINI SpA pour EUR 8.786.182,87.

Le produit de la cession des titres de la Société est alloué à NEW DeA INVEST.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou DeA FINANCE ou NEW DeA INVEST, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NEW DeA INVEST.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06812. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094560.2//251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

**BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.400,-.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.420.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 5 novembre 2003, que ADVENT CONSTRUCTION FUND L.P., un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Cayman, dûment représenté par son General Partner ADVENT CONSTRUCTION FUND Ltd, ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES Ltd., South Church, Ugland House, KY, Grand Cayman, Iles Cayman, a transféré les cent vingt-quatre (124) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à FU UN LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Iles Cayman, dûment représenté par son General Partner FU UN Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-14079.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.420, sont désormais toutes détenues par FU UN LIMITED PARTNERSHIP, dûment représenté par son General Partner FU UN Ltd., ayant son siège social à P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Total . . . . . neuf cent cinquante-quatre (954) parts sociales

Luxembourg, le 3 juin 2005.

BELEK LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047624.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DELPHI AUTOMOTIVE SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 1, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.758.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 mai 2005 à Luxembourg que le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une nouvelle période d'un an:

1. Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours, France, demeurant au 7, rue du Général Omar N. Bradley, L-1279 Luxembourg;
2. Monsieur Steven Kiefer, né le 12 juillet 1963 à Michigan, USA, demeurant au 2, rue de l'Egalité, L-8319 Olm;
3. Monsieur Sebastian Schilling, né le 26 avril 1963 à Essen, Allemagne, demeurant au 28, Kirschenbüngert, D-54311 Trierweiler-Sirzenich;
4. Monsieur J. Papin, administrateur, né le 24 août 1961, à New York, U.S.A., demeurant au 27, rue des Grands Chênes, F-57100 Thionville;
5. Monsieur Jean Williamson, né le 4 septembre 1968, à Boulogne Billancourt, Hauts-de-Seine, France, demeurant à 3, rue Albert Lebrun, 54260 Longuyon, France.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat du réviseur d'entreprise DELOITTE S.A. est renouvelé pour une période d'un an.

Le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Steven Kiefer, est également renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047532.3/1035/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DE AGOSTINI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 111.252.

**PROJET DE SCISSION**

Par une résolution du 28 octobre 2005, le Conseil d'Administration de DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le projet de scission de DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587 (dénommée ci-après la «Société Scindée») par absorption par:

\* la Société;

\* DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 (dénommée ci-après la DeA COMMUNICATIONS); et

\* NEW DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 (dénommée ci-après la NEW DeA INVEST).

La Société Scindée, DeA COMMUNICATIONS, NEW DeA INVEST et la Société sont ci-après désignées comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société scindée d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission de la Société Scindée s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission et qui aura pour objet:

\* en relation avec la Société Scindée: d'approuver le projet de scission par lequel la Société Scindée transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement ainsi que ses engagements hors bilan au profit de la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST, conformément à l'article 303 de la Loi;

\* en relation avec la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

## 1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.

### 1.1 La Société Scindée

La Société Scindée est une société anonyme de droit luxembourgeois, initialement constituée sous la dénomination de DE AGOSTINI INVEST 1 S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587.

### 1.2 La Société

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

### 1.3 DeA Communications

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. est une société anonyme, initialement soumise et régie par le droit belge, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS, inscrite au Registre de Commerce à Bruxelles sous le numéro 0472.597.460 et ayant alors son siège social au 109, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, puis actuellement soumise et régie par le droit luxembourgeois, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 en vertu d'un acte reçu le 18 juin 2004 par le notaire luxembourgeois Jacques Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061 du 22 octobre 2004, page 50903 portant, notamment, transfert du siège social de Belgique au Grand - Duché de Luxembourg et changement de sa dénomination DE AGOSTINI COMMUNICATIONS en sa dénomination actuelle.

### 1.4 NEW DeA INVEST

NEW DE AGOSTINI INVEST S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.

Le rapport d'échange des actions sera d'une action dans la Société, d'une action dans DeA COMMUNICATIONS et d'une action dans NEW DeA INVEST pour chaque action détenue dans la Société Scindée et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société Scindée.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société Scindée, les actionnaires de la Société Scindée recevront 391.800 actions nouvelles de la Société, 391.800 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 391.800 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société Scindée sera la suivante:

\* DE AGOSTINI SpA recevra 391.798 actions nouvelles de la Société, 391.798 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 391.798 actions nouvelles de NEW DeA INVEST;

\* L'actionnaire minoritaire recevra 2 actions nouvelles de la Société, 2 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 2 actions nouvelles de NEW DeA INVEST.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST à compter de cette date.

3. Droits conférés par la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société Scindée.

La Société Scindée a émis des obligations. Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par la Société.

4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la Société Scindée, la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société, DeA COMMUNICATIONS et NEW DeA INVEST

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, résultant du bilan établi au 30 juin 2005, sont les suivants:

| <i>Actif</i>   |                |
|--|----------------|
| Immobilisations incorporelles .....                                | 0,00           |
| Immobilisations corporelles .....                                  | 25.398,21      |
| Immobilisations financières: Participations .....                  | 686.661.116,28 |
| Parts dans des entreprises liées .....                             | 672.773.046,54 |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.) .....                              | 388.605.828,87 |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - DeA MULTICOM S.L.) (Sp.) ..... | 185.968.165,89 |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) .....                          | 98.000.000,00  |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux) .....                      | 199.051,78     |
| - ESSENCE S.A. (Bel) .....   | 0,00           |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Participations. . . . .  | 0,00                  |
| - ISCE, INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux). . . . . | 0,00                  |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                 | 0,00                  |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                           | 0,00                  |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                   | 0,00                  |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .                              | 13.888.069,74         |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .   | 6.070.000,00          |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .   | 5.213.749,82          |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .   | 1.604.318,92          |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .      | 1.000.000,00          |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                          | 1,00                  |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) . . . . .   | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                                    | 34.568.822,92         |
| Créances sur des entreprises liées (net) . . . . .                                 | 23.271.946,21         |
| Autres créances . . . . .  | 11.296.876,71         |
| Actifs circulants: Créances . . . . .  | 18.223.784,47         |
| Créances sur des entreprises avec lien de participation . . . . .                  | 5.974.716,73          |
| Créances sur des entreprises liées. . . . .  | 5.875.509,14          |
| Autres créances . . . . .  | 6.373.558,60          |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 250,12                |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .  | 3.546.514,47          |
| Comptes de régularisation . . . . .  | 3.461.448,13          |
| <b>Total Actif: . . . . .</b>  | <b>746.487.334,60</b> |

*Passif*

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Capitaux propres . . . . .  | 669.149.384,22        |
| Provisions pour risques et charges . . . . .  | 29.631.599,00         |
| Dettes . . . . .  | 45.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 44.000.000,00         |
| - Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                                      | 1.284.533,81          |
| - Dettes sur achat et prestation de services . . . . .                                      | 96.919,01             |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . . | 247.601,72            |
| - Autres dettes . . . . .   | 8.603,53              |
| Compte de régularisation . . . . .  | 2.068.693,31          |
| <b>Total Passif: . . . . .</b>  | <b>746.487.334,60</b> |

Les engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 consistent en diverses garanties octroyées par la Société pour un montant total de EUR 48,3 millions.

Après le 30 juin 2005, les principales opérations auxquelles la Société Scindée a procédé sont les suivantes:

- acquisition le 28 juillet 2005 de 36.110 actions dans MIKADO FILM SpA;
- absorption avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 de DeA MULTICOM S.L. par KORT GEDING S.L.; changement de la dénomination de la société KORT GEDING S.L. en GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI;
- conclusion d'une convention d'option d'achat et de vente sur les titres de la société DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA;
- Cession des titres de DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA;
- Encaissement des créances envers DE AGOSTINI SpA et DeA MULTICOM S.L. pour respectivement EUR 8.786.182,87 et EUR 2.715.509,14.

5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à la Société.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à la Société seront les suivants:

*Actif*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles. . . . .               | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations. . . . . | 388.605.828,87        |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.) . . . . .            | 388.605.828,87        |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .      | 2.715.509,14          |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .                         | 0,00                  |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .              | 3.000.000,00          |
| Comptes de régularisation . . . . .                  | 0,00                  |
| <b>Total Actif: . . . . .</b>                        | <b>394.321.338,01</b> |

*Passif*

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| Capitaux propres . . . . . | 348.252.644,70 |
|----------------------------|----------------|

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Provisions pour risques et charges . . . . . | 0,00                  |
| Dettes . . . . .                             | 44.000.000,00         |
| - Emprunt obligataire . . . . .              | 44.000.000,00         |
| Comptes de régularisation . . . . .          | 2.068.693,31          |
| <b>Total Passif: . . . . .</b>               | <b>394.321.338,01</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à la Société.

Aucune des opérations réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2005 n'est allouée à la Société, à l'exception de l'encaissement de la créances envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14.

### 5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA COMMUNICATIONS.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA COMMUNICATIONS seront les suivants:

| <i>Actif</i>   |                       |
|--|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .                                | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                                  | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                  | 289.181.915,71        |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - DeA MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . . | 185.968.165,89        |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                          | 98.000.000,00         |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .   | 5.213.749,82          |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                        | 0,00                  |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                                  | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 0,00                  |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .                                | 546.514,47            |
| Comptes de régularisation . . . . .                                    | 0,00                  |
| <b>Total Actif: . . . . .</b>  | <b>289.728.430,18</b> |

| <i>Passif</i>                                |                       |
|--|-----------------------|
| Capitaux propres . . . . .                   | 289.728.430,18        |
| Provisions pour risques et charges . . . . . | 0,00                  |
| Dettes . . . . .                             | 0,00                  |
| Comptes de régularisation . . . . .          | 0,00                  |
| <b>Total Passif: . . . . .</b>               | <b>289.728.430,18</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA COMMUNICATIONS.

Après le 30 juin 2005, la Société Scindée a procédé à la cession de DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA, le produit de la cession n'étant pas alloué à DeA COMMUNICATIONS. Les droits et obligations afférents à la convention d'option d'achat et de vente sur les titres de DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA sont entièrement alloués à DeA COMMUNICATIONS. Les opérations relatives à MIKADO FILM SpA, à DeA MULTICOM S.L. (à l'exception de l'encaissement de la créance envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14 alloué à DeA FINANCE) et KORT GEDING S.L. sont allouées à DeA COMMUNICATIONS.

### 5.4 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à NEW DeA INVEST.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à NEW DeA INVEST seront les suivants:

| <i>Actif</i>   |               |
|--|---------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .  | 0,00          |
| Immobilisations corporelles . . . . .  | 25.398,21     |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                              | 8.873.371,70  |
| Parts dans des entreprises liées . . . . .   | 199.051,78    |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux) . . . . .                                  | 199.051,78    |
| - ESSENCE S.A. (Bel.) . . . . .  | 0,00          |
| Participations . . . . .   | 0,00          |
| - ISCE INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux) . . . . . | 0,00          |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                 | 0,00          |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                           | 0,00          |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                   | 0,00          |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .                              | 8.674.319,92  |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .   | 6.070.000,00  |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .   | 1.604.318,92  |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .      | 1.000.000,00  |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                          | 1,00          |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) . . . . .   | 0,00          |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                                    | 34.568.822,92 |

|  |                      |
|--|----------------------|
| Créances sur des entreprises liées (net) .....               | 23.271.946,21        |
| Autres créances .....  | 11.296.876,71        |
| Actifs circulants: Créances .....                            | 15.508.275,33        |
| Créances envers entreprises avec lien de participation ..... | 5.974.716,73         |
| Créances envers entreprises liées .....                      | 3.160.000,00         |
| Créances envers autres entreprises .....                     | 6.373.558,60         |
| Valeurs mobilières .....                                     | 250,12               |
| Avoirs en banque et encaisse .....                           | 0,00                 |
| Comptes de régularisation .....                              | 3.461.448,13         |
| <b>Total Actif: .....</b>                                    | <b>62.437.566,41</b> |

*Passif*

|   |                      |
|---|----------------------|
| Capitaux propres .....  | 31.168.309,34        |
| Provisions pour risques et charges .....  | 29.631.599,00        |
| Dettes .....  | 1.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire .....   | 0,00                 |
| - Dettes envers des établissements de crédit .....                                      | 1.284.533,81         |
| - Dettes sur achat et prestation de services .....                                      | 96.919,01            |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ..... | 247.601,72           |
| - Autres dettes .....   | 8.603,53             |
| Comptes de régularisation .....   | 0,00                 |
| <b>Total Passif: .....</b>  | <b>62.437.566,41</b> |

La totalité des engagements hors bilan au 30 juin 2005 sont alloués exclusivement à NEW DeA INVEST.

Après le 30 juin 2005, NEW DeA INVEST a encaissé la créance envers DE AGOSTINI SpA pour EUR 8.786.182,87.

Le produit de la cession des titres de DeA COMMUNICATIONS est alloué à NEW DeA INVEST.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou DeA Communications ou New DeA Invest, sera réputé avoir été alloué exclusivement à NEW DeA INVEST.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06815. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094564.2//255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

**DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

ING LUXEMBOURG

Par délégation

S. Thilges / Ch. Langue

Sous-Directeur / Authorized Officer

(048411.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**JBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 31.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

(048746.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

**NEW DE AGOSTINI INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 111.253.

—  
**PROJET DE SCISSION**

Par une résolution du 28 octobre 2005, le Conseil d'Administration de NEW DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 (dénommée ci-après la «Société»), a approuvé le projet de scission de DE AGOSTINI INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587 (dénommée ci-après la «Société Scindée») par absorption par:

- la Société;
- DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 (dénommée ci-après la «DeA Communications»); et
- DE AGOSTINI FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 (dénommée ci-après la DeA FINANCE).

La Société Scindée, DeA COMMUNICATIONS, DeA FINANCE et la Société sont ci-après désignées comme les «Entités Luxembourgeoises».

La scission par absorption est définie à l'article 287 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi») comme étant «l'opération par laquelle une société transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, à plusieurs autres sociétés l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, moyennant l'attribution aux actionnaires de la société scindée d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission et, éventuellement, d'une soulte en espèces ne dépassant pas 10% de la valeur nominale des actions attribuées ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable».

La scission de la Société Scindée s'opérera conformément aux dispositions des articles 289 et suivants de la Loi.

Les actionnaires des Entités Luxembourgeoises se réuniront en une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au plus tôt un mois après la publication du présent projet de scission et qui aura pour objet:

- en relation avec la Société Scindée: d'approuver le projet de scission par lequel la Société Scindée transfère de plein droit, par la suite de sa dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement ainsi que ses engagements hors bilan au profit de la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE, conformément à l'article 303 de la Loi;
- en relation avec la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE: d'approuver l'augmentation de leur capital social.

**1. Forme, Dénomination et Siège social des Entités Luxembourgeoises.**

**1.1 La Société Scindée**

La Société Scindée est une société anonyme de droit luxembourgeois, initialement constituée sous la dénomination de DE AGOSTINI INVEST 1 S.A., ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 104.587.

**1.2 La Société**

La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**1.3 DeA COMMUNICATIONS**

DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. est une société anonyme, initialement soumise et régie par le droit belge, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS, inscrite au Registre de Commerce à Bruxelles sous le numéro 0472.597.460 et ayant alors son siège social au 109, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, puis actuellement soumise et régie par le droit luxembourgeois, dénommée DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A., inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 102.335 en vertu d'un acte reçu le 18 juin 2004 par le notaire luxembourgeois Jacques Delvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1061 du 22 octobre 2004, page 50903 portant, notamment, transfert du siège social de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et changement de sa dénomination DE AGOSTINI COMMUNICATIONS en sa dénomination actuelle.

**1.4 DeA FINANCE**

DE AGOSTINI FINANCE S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.252 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 octobre 2005 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**2. Rapport d'échange des actions, Délivrance des actions dans la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE et date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices.**

Le rapport d'échange des actions sera d'une action dans la Société, d'une action dans DeA COMMUNICATIONS et d'une action dans DeA FINANCE pour chaque action détenue dans la Société Scindée et aucun montant en numéraire ne sera versé aux actionnaires de la Société Scindée.

A la date de l'approbation de la scission par les actionnaires des Entités Luxembourgeoises et en échange de l'apport en nature effectué par la Société Scindée, les actionnaires de la Société Scindée recevront 391.800 actions nouvelles de la Société, 391.800 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 391.800 actions nouvelles de DeA FINANCE.

Plus particulièrement, la répartition entre les actionnaires de la Société Scindée sera la suivante:

- DE AGOSTINI SpA recevra 391.798 actions nouvelles de la Société, 391.798 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 391.798 actions nouvelles de DeA FINANCE;

- L'actionnaire minoritaire recevra 2 actions nouvelles de la Société, 2 actions nouvelles de DeA COMMUNICATIONS et 2 actions nouvelles de DeA FINANCE.

D'un point de vue comptable, la scission sera considérée comme étant réalisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Les actions nouvelles donneront rétroactivement le droit de participer aux bénéfices dans la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE à compter de cette date.

3. Droits conférés par la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Les mêmes droits et obligations seront attachés aux actions émises par la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE, comme c'est actuellement le cas pour les actions émises par la Société Scindée.

La Société Scindée a émis des obligations. Suite à la scission, ces obligations seront uniquement reprises par DeA Finance.

4. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la loi, aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes de la Société Scindée, la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts, aux commissaires aux comptes ou aux membres du Conseil d'Administration des Entités Luxembourgeoises.

5. Description et répartition des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société, DeA COMMUNICATIONS et DeA FINANCE

5.1 Les éléments du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, résultant du bilan établi au 30 juin 2005, sont les suivants:

| <i>Actif</i>  |                |
|---|----------------|
| Immobilisations incorporelles . . . . .   | 0,00           |
| Immobilisations corporelles . . . . .   | 25.398,21      |
| Immobilisations financières: Participations. . . . .                                | 686.661.116,28 |
| Partis dans des entreprises liées . . . . .   | 672.773.046,54 |
| - DE AGOSTINI S.A. SICAR (Lux.) . . . . .   | 388.605.828,87 |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - Dea MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . .              | 185.968.165,89 |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL). . . . .  | 98.000.000,00  |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux)   | 199.051,78     |
| - ESSENCE S.A. (Bel) . . . . .  | 0,00           |
| Participations . . . . .  | 0,00           |
| - ISCE, INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux) . . . . . | 0,00           |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) . . . . .                                  | 0,00           |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                            | 0,00           |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) . . . . .                                    | 0,00           |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .                               | 13.888.069,74  |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) . . . . .  | 6.070.000,00   |
| - CATTLEYA SpA (It.) . . . . .  | 5.213.749,82   |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) . . . . .  | 1.604.318,92   |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) . . . . .       | 1.000.000,00   |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) . . . . .                           | 1,00           |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) . . . . .  | 0,00           |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                                     | 34.568.822,92  |
| Créances sur des entreprises liées (net) . . . . .                                  | 23.271.946,21  |
| Autres créances. . . . .  | 11.296.876,71  |
| Actifs circulants: Créances . . . . .   | 18.223.784,47  |
| Créances sur des entreprises avec lien de participation . . . . .                   | 5.974.716,73   |
| Créances sur des entreprises liées . . . . .  | 5.875.509,14   |
| Autres créances. . . . .  | 6.373.558,60   |
| Valeurs mobilières . . . . .  | 250,12         |
| Avoirs en banque et en caisse . . . . .   | 3.546.514,47   |
| Comptes de régularisation . . . . .   | 3.461.448,13   |
| Total Actif: . . . . .  | 746.487.334,60 |
| <i>Passif</i>   |                |
| Capitaux propres . . . . .  | 669.149.384,22 |
| Provisions pour risques et charges . . . . .  | 29.631.599,00  |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Dettes . . . . .  | 45.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire . . . . .   | 44.000.000,00         |
| - Dettes envers des établissements de crédit . . . . .                                      | 1.284.533,81          |
| - Dettes sur achat et prestation de services . . . . .                                      | 96.919,01             |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . . | 247.601,72            |
| - Autres dettes . . . . .   | 8.603,53              |
| Compte de régularisation . . . . .  | 2.068.693,31          |
| Total Passif: . . . . .   | <u>746.487.334,60</u> |

Les engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 consistent en diverses garanties octroyées par la Société pour un montant total de EUR 48,3 millions.

Après le 30 juin 2005, les principales opérations auxquelles la Société Scindée a procédé sont les suivantes:

- acquisition le 28 juillet 2005 de 36.110 actions dans MIKADO FILM SpA;
- absorption avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2005 de DeA MULTICOM S.L. par KORT GEDING S.L.; changement de la dénomination de la société KORT GEDING S.L. en GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI;
- conclusion d'une convention d'option d'achat et de vente sur les titres de la société DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA;
- Cession des titres de DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA;
- Encaissement des créances envers DE AGOSTINI SpA et DeA MULTICOM S.L. pour respectivement EUR 8.786.182,87 et EUR 2.715.509,14.

5.2 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA FINANCE.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA Finance seront les suivants:

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <i>Actif</i>  |                       |
| Immobilisations incorporelles . . . . .               | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                 | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations . . . . . | 388.605.828,87        |
| - De Agostini S.A. SICAR (Lux.) . . . . .             | 388.605.828,87        |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .       | 2.715.509,14          |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                 | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .                          | 0,00                  |
| Avoirs en banque et encaisse . . . . .                | 3.000.000,00          |
| Comptes de régularisation . . . . .                   | 0,00                  |
| Total Actif: . . . . .                                | <u>394.321.338,01</u> |
| <i>Passif</i>   |                       |
| Capitaux propres . . . . .                            | 348.252.644,70        |
| Provisions pour risques et charges . . . . .          | 0,00                  |
| Dettes . . . . .                                      | 44.000.000,00         |
| - Emprunt obligataire . . . . .                       | 44.000.000,00         |
| Comptes de régularisation . . . . .                   | 2.068.693,31          |
| Total Passif: . . . . .                               | <u>394.321.338,01</u> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA FINANCE.

Aucune des opérations réalisées par la Société Scindée après le 30 juin 2005 n'est allouée à DeA FINANCE, à l'exception de l'encaissement de la créances envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14.

5.3 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à DeA COMMUNICATIONS.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à DeA COMMUNICATIONS seront les suivants:

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <i>Actif</i>   |                       |
| Immobilisations incorporelles . . . . .                                | 0,00                  |
| Immobilisations corporelles . . . . .                                  | 0,00                  |
| Immobilisations financières: Participations . . . . .                  | 289.181.915,71        |
| - GRUPO PLANETA - DE AGOSTINI (ex - DeA MULTICOM S.L.) (Sp.) . . . . . | 185.968.165,89        |
| - DE AGOSTINI INTERNATIONAL BV (NL) . . . . .                          | 98.000.000,00         |
| - CATTLEA SpA (It.) . . . . .  | 5.213.749,82          |
| Immobilisations financières: Créances . . . . .                        | 0,00                  |
| Actifs circulants: Créances . . . . .                                  | 0,00                  |
| Valeurs mobilières . . . . .   | 0,00                  |
| Avoirs en banque et encaisse . . . . .                                 | 546.514,47            |
| Comptes de régularisation . . . . .                                    | 0,00                  |
| Total Actif: . . . . .   | <u>289.728.430,18</u> |
| <i>Passif</i>  |                       |
| Capitaux propres . . . . .   | 289.728.430,18        |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Provisions pour risques et charges ..... | 0,00                  |
| Dettes .....                             | 0,00                  |
| Comptes de régularisation .....          | 0,00                  |
| <b>Total Passif: .....</b>               | <b>289.728.430,18</b> |

Aucun des engagements hors bilan de la Société Scindée au 30 juin 2005 n'est alloué à DeA COMMUNICATIONS.

Après le 30 juin 2005, la Société Scindée a procédé à la cession de DeA COMMUNICATIONS à DE AGOSTINI SpA, le produit de la cession n'étant pas alloué à DeA COMMUNICATIONS. Les droits et obligations afférents à la convention d'option d'achat et de vente sur les titres de DE AGOSTINI PLANETA S.L. et MIKADO FILM SpA sont entièrement alloués à DeA COMMUNICATIONS. Les opérations relatives à MIKADO FILM SpA, à DeA MULTICOM S.L. (à l'exception de l'encaissement de la créance envers DeA MULTICOM S.L. pour EUR 2.715.509,14 alloué à DeA FINANCE) et KORT GEDING S.L. sont allouées à DeA COMMUNICATIONS.

5.4 Eléments du patrimoine actif et passif alloués à la Société.

Les éléments du patrimoine actif et passif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, alloués à la Société seront les suivants:

| <i>Actif</i>  |                      |
|---|----------------------|
| Immobilisations incorporelles .....   | 0,00                 |
| Immobilisations corporelles .....   | 25.398,21            |
| Immobilisations financières: Participations .....                                       | 8.873.371,70         |
| Partis dans des entreprises liées .....   | 199.051,78           |
| - DE AGOSTINI COMMUNICATIONS S.A. (Lux) .....   | 199.051,78           |
| - ESSENCE S.A. (Bel.) .....   | 0,00                 |
| Participations .....  | 0,00                 |
| - ISCE, INVESTORS IN SAPIENT AND CUNEO EUROPE S.A. (en liquidation) (Lux) .....         | 0,00                 |
| - BEST FLY S.R.L. (en liquidation) (It.) .....  | 0,00                 |
| - WEB MUSIC COMPANY SpA (en liquidation) (It.) .....                                    | 0,00                 |
| - BETA 2004 SpA (en liquidation) (It.) .....  | 0,00                 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations .....                                       | 8.674.319,92         |
| - FINANZIARIA CANOVA SpA (It.) .....  | 6.070.000,00         |
| - TWICE S.I.M. SpA (It.) .....  | 1.604.318,92         |
| - ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVICOS DE CONSULTORIA S.A. (Port.) .....               | 1.000.000,00         |
| - IMPRENDITORI ASSOCIATI (en liquidation) (It.) .....                                   | 1,00                 |
| - SAN VICENTE GROUP INC. (USA) .....  | 0,00                 |
| Immobilisations financières: Créances .....   | 34.568.822,92        |
| Créances sur des entreprises liées (net) .....  | 23.271.946,21        |
| Autres créances .....   | 11.296.876,71        |
| Actifs circulants: Créances .....   | 15.508.275,33        |
| Créances envers entreprises avec lien de participation .....                            | 5.974.716,73         |
| Créances envers entreprises liées .....   | 3.160.000,00         |
| Créances envers autres entreprises .....  | 6.373.558,60         |
| Valeurs mobilières .....  | 250,12               |
| Avoirs en banque et en caisse .....   | 0,00                 |
| Comptes de régularisation .....   | 3,461,448,13         |
| <b>Total Actif: .....</b>   | <b>62.437.566,41</b> |
| <i>Passif</i>   |                      |
| Capitaux propres .....  | 31.168.309,34        |
| Provisions pour risques et charges .....  | 29.631.599,00        |
| Dettes .....  | 1.637.658,07         |
| - Emprunt obligataire .....   | 0,00                 |
| - Dettes envers des établissements de crédit .....                                      | 1.284.533,81         |
| - Dettes sur achat et prestation de services .....                                      | 96.919,01            |
| - Dettes envers entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ..... | 247.601,72           |
| - Autres dettes .....   | 8.603,53             |
| Comptes de régularisation .....   | 0,00                 |
| <b>Total Passif: .....</b>  | <b>62.437.566,41</b> |

La totalité des engagements hors bilan au 30 juin 2005 sont alloués exclusivement à la Société.

Après le 30 juin 2005, la Société a encaissé la créance envers DE AGOSTINI SpA pour EUR 8.786.182,87.

Le produit de la cession des titres de DeA COMMUNICATIONS est alloué à la Société.

En accord avec l'article 289 (3) de la Loi et sans préjudice de l'article 297 de la Loi, il est par ailleurs spécifié que tout élément d'actif ou de passif ou tout élément hors bilan qui n'a pas été spécifiquement alloué à la Société ou DeA COMMUNICATIONS ou DeA FINANCE, sera réputé avoir été alloué exclusivement à la Société.

Par ailleurs, toute transaction en relation avec chacun des éléments du patrimoine actif ou passif alloués jusqu'à la scission effective, sera réputée avoir été conclue par l'entité à laquelle un tel élément d'actif ou de passif aura été alloué dans ce projet sauf dans la mesure où il y est dérogé conformément au projet ci-dessus.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06817. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094570.2//254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

---

**THETA ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 780.000.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 106.789.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 27 mai 2005*

- la démission de SOLON DIRECTOR LIMITED en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005 a été acceptée, confirmée et ratifiée;

- M. Stephen Kenyon-Slade a été nommé en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005 pour une durée indéterminée;

- M. Nicolas G. Karsas a été nommé en tant que gérant avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047551.3/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**DCF FUND (I), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

ING LUXEMBOURG

Par délégation

S. Thilges / Ch. Langue

Sous-Directeur / Authorized Officer

(048413.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**PREBLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 35.327.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2005*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires:

- approuve la démission de KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;

- décide de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047671.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

54466

**COMPAGNIE DE CONSEILS ET DE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 88.637.

*Réunion de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1<sup>er</sup> avril 2005*

L'an deux mille cinq, le 1<sup>er</sup> du mois d'avril.

*Première résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Daniel Moreau de son poste d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.  
Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047722.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**PREBLI FINANCE CORPORATION, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.131.

*Extrait des résolutions prise lors de l'Assemblée générale des associés le 6 juin 2005*

L'assemblée générale des associés accepte la démission de PREBLI EU LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, U.S.A. en tant que gérant de la société avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement M. Eric Assimakopoulos, résidant au 5485 Ashton Lake Drive, Sarasota Florida 34231, U.S.A. en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047669.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

---

**CDO MASTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 83.515.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 26 mai 2005 que:

- La cooptation de M. Elo Rozencwajg en tant qu'administrateur de la société en date du 15 juillet 2004 a été ratifiée.
- Les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Elo Rozencwajg employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049247.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**SKYFIELD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 55.137.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 31 mai 2005*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires:

- approuve la démission de EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A. de ses mandats d'Administrateur, d'Administrateur-délégué et de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat;
- décide de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de BDO - COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02323. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047674.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**LUXIMMO VIERTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.905.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2005*

Suite à la révocation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de M. Jörg Schuster, M. Michael Schmidt et M. Pierre Metzler avec effet au 25 mai 2005, l'assemblée générale extraordinaire a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs révoqués, prénommés:

- M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne;
  - M. Horst Schneider, réviseur d'entreprises, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
  - M. Helmut Haag, conseiller économique, 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02606. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047681.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.823.

*Extrait rectificatif de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société datée du 27 décembre 2004*

Les actionnaires présents ou représentés, ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer la nomination de Monsieur Alain Heinz, Monsieur Christophe Davezac, et Monsieur Fabio Mazzoni en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2004;
- de nommer Monsieur Jean-Marc Faber en tant que commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 2 juin 2005.

*Pour extrait rectificatif*

*A. Heinz*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02321. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047719.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**ASHMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 90.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

ING LUXEMBOURG

*Par délégation*

Signatures

(048415.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**DWS DEGUPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.  
R. C. Luxembourg B 45.532.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048425.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**DWS DEGUPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.  
R. C. Luxembourg B 45.532.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048422.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**SCANDICO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.497.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(048851.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**INTERDENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 71.491.

*Résolution du 27 mai 2005*

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

*Pour INTERDENT A.G.*

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048900.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**HFIN, HOLDING DE FINANCEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX S.A.,****Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 88.794.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(048856.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**RISK INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 94.783.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(048863.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**SOFIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 31.023.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(048866.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**RAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 55.669.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(048869.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**BAUHAUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 57.453.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

(048884.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9636 Berle, 14, Duerfstrooss.

R. C. Luxembourg B 48.733.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(048871.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

---

**MATISSE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 52.513.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 décembre 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2005 n'a pu délibérer valablement sur ces points de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2005 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04264/000/19)

Le Conseil d'Administration.

---

**HEDWIGE FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.761.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 novembre 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (04217/045/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**KBC DISTRICLICK, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 18 novembre 2005 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant, sous réserve de l'accord de la CSSF:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts incluant principalement la soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présents ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 14 novembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

I (04296/755/19)

Le Conseil d'Administration.

**KBC RENTA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.669.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 18 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant, sous réserve de l'accord de la CSSF:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts incluant principalement la soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 14 novembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

I (04297/755/19)

Le Conseil d'Administration.

**METEC S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 21.173.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die außerordentlich am 18. November 2005 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes.

I (04295/534/15)

Der Verwaltungsrat.

**UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 83.626.

Notice is hereby given to the shareholders that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the shareholders of UBS ETF (the «Company») will be held at the registered office of the Company at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 21 November 2005 at 10.30 a.m. with the following

*Agenda:*

1. To amend the text of articles 5, 10, 17, 21, 24, 27 and 31 of the Company's articles of incorporation in order to implement the changes as required by the law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment.
2. To amend article 1 of the Company's articles of incorporation in order to delete the reference to the licensing agreement regarding the «Fresco» denomination.
3. To amend article 4 of the Company's articles of incorporation in order to delete the reference to article 17 and to update the reference to the fund legislation. The new text of article 4 will read as follows:  
«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law with the purpose of diversifying investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of the assets of the Company.

- The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «Law of 2002»).
4. To amend article 10 of the Company's articles of incorporation in order to allow adjustments of valuations regarding to securities with regard to certain fluctuations in their market value.
  5. To amend article 24 of the Company's articles of incorporation in order to extend to 9 months the delay of safe-keeping of non-distributed assets upon liquidation of a sub-fund.
  6. To amend the text of article 14 of the Company's articles of incorporation in order to (i) provide for the possibility for the Company to appoint a management company (ii) reflect the change of denomination of the Company's investment advisor and (iii) to authorize the Company to terminate, in the event the Company appoints a management company, the existing advisory agreement, portfolio management agreement and distribution agreement and to allow the Company's appointed management company to enter into agreements having a similar content with the UBS group entities as mentioned in article 14.
  7. To restate the Company's articles of incorporation in order to reflect the various amendments adopted by the meeting.

The full text of the proposed amendments of the articles is available to shareholders upon request at the registered office of the Company 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The five first points and the last point require a quorum of 50% of the outstanding shares to be present or represented and a majority of 2/3 of the shares present or represented in order to pass the resolution.

The sixth point and the restatement of article 14 in the last point require a quorum of 50% of the outstanding shares to be present or represented and a majority of 75% of the shares present or represented in order to pass the resolution.

At the extraordinary shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

In order to be admitted to the meeting, shareholders must deposit their shares at least five days before the date of the extraordinary general meeting with STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 16 November 2005 to the attention of Marilyn Vo Van, fax number +352 46 31 89 or +352 46 40 10 651. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Luxembourg, 2 November 2005.  
(04294/000/49)

*By order of the Board of Directors.*

### **UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 52.012.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *November 15, 2005* at 12.00 p.m., at the registered office of the Company with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Presentation of the management report and the report of the Independent Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss accounts as at August 31, 2005.
3. Discharge to give to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on August 31, 2005.
4. Statutory elections:
  - Re-election of Mr Hugues de la Baume, Mr Antoine Gilson de Rouvieux and Mr Philippe Bens as Directors to serve until the next Annual General Meeting in 2006.
  - Re-election of DELOITTE S.A. as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2006.
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS BANK LUXEMBOURG at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at August 31, 2005 will be available for the Shareholders at the registered office of the Company.

Moreover, you are informed that CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, acting as Custodian and Central Administration Agent of your Company, has changed its name to CACEIS BANK LUXEMBOURG and transferred its registered office from 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with effect as of October 3, 2005.

As a result of the above transfer, by decision of the Board of Directors dated August 31, 2005, the registered office of your Company has been transferred from 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with effect as of October 3, 2005.

II (04182/755/32)

*The Board of Directors.*

**FRANCE LUXEMBOURG INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 31.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

tenue le 18 novembre 2005 à 11.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la fusion de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec EUROFEDERAL par l'absorption de FRANCE LUXEMBOURG INVEST par EUROFEDERAL et constatation qu'à l'occasion de cette opération EUROFEDERAL change sa dénomination sociale en EUROFLI.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

- a) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville, et  
b) le rapport de vérification préparé par DELOITTE S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec certains compartiments de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 21 décembre 2005.

L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 20 décembre 2005.

Le transfert des avoirs s'opérera conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

- décider l'annulation de toutes les actions de FRANCE LUXEMBOURG INVEST ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 21 décembre 2005;
- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de FRANCE LUXEMBOURG INVEST.

2. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

II (04042/755/44)

**ERROL FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.755.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (04133/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROFEDERAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 27.019.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

tenue le 18 novembre 2005 à 11.30 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation de la fusion de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec EUROFEDERAL par l'absorption de FRANCE LUXEMBOURG INVEST par EUROFEDERAL et constatation qu'à l'occasion de cette opération EUROFEDERAL change sa dénomination sociale en EUROFLI.

En particulier, les actionnaires, après avoir entendu:

- a) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg-Ville, et
- b) le rapport de vérification préparé par DELOITTE S.A., agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion des deux sociétés, en application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de FRANCE LUXEMBOURG INVEST, s'il y a lieu, sont amenés à:

- approuver le projet de fusion;
- approuver la fusion des compartiments de FRANCE LUXEMBOURG INVEST avec certains compartiments de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI, selon les dispositions prévues dans le projet de fusion par le transfert des actifs et passifs respectifs avec effet à la date effective de la fusion, à savoir le 21 décembre 2005.

L'échange des actions se basera sur la parité calculée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments concernés des deux sociétés déterminées au 20 décembre 2005.

Le transfert des avoirs s'opérera conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987.

- décider l'annulation de toutes les actions de FRANCE LUXEMBOURG INVEST ainsi que sa dissolution;
- s'assurer que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de EUROFEDERAL, prochainement EUROFLI pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 21 décembre 2005;
- donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises et décider de la conservation des livres de FRANCE LUXEMBOURG INVEST.

2. Refonte complète des statuts de la société absorbante.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

Conformément aux articles 263 et 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

II (04043/755/46)

**BADENGRUPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 82.195.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 10 novembre 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant.

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 juillet 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04143/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

54475

**INTELLIGENT SERIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 102.176.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra de manière ordinaire le 15 novembre 2005 à 10.00 heures au siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- b. Lecture et approbation du Bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004;
- c. Application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales: délibération sur la dissolution éventuelle de la société ou sur la continuation de son activité malgré une perte supérieure au capital social;
- d. Affectation du résultat;
- e. Ratification des actions du Conseil d'Administration;
- f. Ratification de la nomination de Monsieur Bart Van der Haegen en qualité d'administrateur-délégué;
- g. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat se clôturant le 31 décembre 2004 ainsi qu'à l'administrateur démissionnaire Monsieur Noël Delaby au 15 août 2005;
- h. Divers.

II (04181/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**MERITH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.044.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 10 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mai 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (04144/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PAM (L) à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 14 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/EC
- Refonte des statuts

Pour assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (04192/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

54476

**TITANE FINANCES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.615.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 novembre 2005* à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (04159/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JAPAN PACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.340.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *11 novembre 2005* à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Approuver la dissolution de la Société et la mise en liquidation avec effet immédiat;
2. Approuver la nomination de la BDO Compagnie Fiduciaire représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach comme liquidateur de la Société.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 7 novembre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (04199/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**DWS INSTITUTIONAL SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Siège social: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
H. R. Luxemburg B 38.660.

Hiermit wird allen Anteilhabern der DWS INSTITUTIONAL SICAV mitgeteilt, dass eine

**AUßERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

am *16. November 2005* um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Beschluss über die Verlegung des Termins für die ordentliche Generalversammlung ab dem Jahr 2006 vom 15. März eines jeden Jahres auf den 15. April eines jeden Jahres und entsprechende Anpassung des Artikels 4 «Die Gesellschafterversammlung» Nr. 2 der Satzung der Investmentgesellschaft.
2. Beschluss über das Ersetzen des Begriffs «Depotbank» durch «Verwaltungsgesellschaft oder Zahlstelle» in den Artikeln 10 «Gesellschaftsanteile», 11 «Beschränkung der Ausgabe von Anteilen» und 14 «Rücknahme von Anteilen» der Satzung der Investmentgesellschaft.
3. Beschluss über die Neufassung der Nr. 1 des Artikels 12 «Anteilwertberechnung» der Satzung der Investmentgesellschaft, um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 12. Anteilwertberechnung**

- 1.) Das Gesamt-Gesellschaftsvermögen wird in EUR ausgedrückt.»
4. Beschluss über die Neufassung der Nr. 1 und 3 des Artikels 20 «Veröffentlichungen» der Satzung der Investmentgesellschaft, um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

### Art. 20. Veröffentlichungen

- 1.) Ausgabe- und Rücknahmepreise können bei der Gesellschaft und jeder Zahlstelle erfragt werden. Des Weiteren werden die gültigen Preise regelmäßig in Zeitungen sowie im Internet unter [www.dws.de](http://www.dws.de) veröffentlicht.»
- «3.) Verkaufsprospekt, vereinfachter Verkaufsprospekt, Satzung, Jahres- und Halbjahresberichte der Gesellschaft sind für die Anteilhaber am Sitz der Gesellschaft und bei jeder Vertriebs- und Zahlstelle erhältlich. Verträge mit etwaigen Anlageberatern, dem Fondsmanager und der Depotbank der Gesellschaft können am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden.»
5. Beschluss über die Bestellung der Verwaltungsratsmitglieder für eine weitere Amtszeit von sechs Jahren.
6. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 7. November 2005 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im Oktober 2005.

II (04178/1352/46)

Der Verwaltungsrat.

### DITCO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.155.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les membres du Conseil d'Administration et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2005 jusqu'à la date de leur démission
3. Divers.

II (04230/795/14)

Le Conseil d'Administration.

### VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.154.

The Board of Directors convenes the Shareholders to the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on November 9th, 2005 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

#### Agenda:

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended September 30th, 2005.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on September 30th, 2006.
6. Miscellaneous.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

*Terms and conditions to attend the meeting*

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration VERUS GLOBAL FUND), by November 7th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by November 7th, 2005, at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

II (04247/755/34)

*The Board of Directors.*

**BOLU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.759.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (04231/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**MERCHANT VENTURE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Shareholders to be held at 14.45 on Wednesday 9 November 2005 at the Admiral Hotel, Copenhagen, Denmark.

*Agenda:*

1. Acceptance of resignations from the Board of Directors of Rolf Abdon, Seppo Ahonen, Jan Cederberg, Anders Grundberg and Patrik Salén
2. To grant the directors discharge for their conduct of the company's affairs
3. To appoint new members of the Board of Directors
4. Appointment of a Chairman of the Board of Directors
5. Election of members to the Partners and Corporate Governance Committee
6. Election of a Chairman of the Partners and Corporate Governance Committee
7. Election of members to the Nomination Committee
8. Election of a Chairman to the Nomination Committee
9. Information concerning the Company's Statutory Auditor
10. Any other business.

II (04240/309/18)

**VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE,**

qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des nouveaux rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 rectifiés, et affectation du résultat.
3. Divers.

II (04233/000/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**W.P. STEWART HOLDINGS N.V.**

Registered office: Netherlands Antilles, Curaçao, 35 Penstraat, Willemstad.

(I) Notice is hereby given to the shareholders of the Company of an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders pursuant to the laws of the Netherlands Antilles (hereinafter the «Netherlands Antilles Meeting») to be held on 11 November 2005 at 11.00 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Netherlands Antilles Meeting shall have the following agenda:

*Agenda:*

1. Opening.
2. Explanation of the resolution of the board of supervisory directors of the Company to transfer the seat of the Company to Luxembourg; discussion of the summary of key differences as set forth under III.13 of the Explanatory Memorandum (the «Explanatory Memorandum»).
3. Amendment of the articles of association of the Company, which will be restated at an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in Luxembourg pursuant to the laws and regulations of Luxembourg and to include certain items as mentioned in the Explanatory Memorandum under additional measures and corporate governance, provided that the terms and conditions set forth in the Explanatory Memorandum will be met and the approval from the regulatory authorities in The Netherlands, the Netherlands Antilles and Luxembourg will be obtained.
4. Any other business.
5. Closing of the Netherlands Antilles Meeting.

The agenda item 3 has already been on the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles but could not be resolved at that meeting as the quorum requirements pursuant to the articles of association of the Company had not been fulfilled. At the Netherlands Antilles Meeting, pursuant to the articles of association of the Company, no quorum is required and the resolution on this item can be adopted by at least two third (2/3) of the votes cast, regardless of the capital represented at the Netherlands Antilles Meeting.

(II) Notice is hereby given to the shareholders of the Company of an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders pursuant to the laws of Luxembourg (hereinafter the «Luxembourg Meeting») to be held before a notary on 11 November 2005 at 11.45 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The Luxembourg Meeting shall have the following agenda:

*Agenda:*

1. Opening.
2. Ratification of the seat transfer from the Netherlands Antilles to Luxembourg, resolved by the board of supervisory directors of the Company and consented to by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles and notification that, as a consequence of the seat transfer, the Company will be considered in Luxembourg as a Luxembourg company governed by the laws of Luxembourg.
3. Restatement of the articles of association of the Company to register the Company under the name of W.P. STEWART HOLDINGS FUND, as a public limited company under the laws of Luxembourg within the meaning of the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and as investment company with variable share capital (Société d'Investissement à Capital Variable) and undertaking for collective investment within the meaning of the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.
4. Notification of the resignation of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles resolved by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 October 2005 in the Netherlands Antilles.
5. Discharge of WPSH MANAGEMENT N.V. as managing director of the Company and of each member of the board of supervisory directors of the Company in relation to the activity of the Company as a company under the laws of the Netherlands Antilles.
6. Appointment of the auditor of the Company
7. Acknowledgment of the valuation report of the auditor and acknowledgement of the issued share capital of the Company.
8. Acknowledgment of the issuance of a class of shares expressed in Euro (the 'Class EUR Shares') besides the existing Class USD Shares with no par value.
9. Appointment of the directors of the Company.
10. Approval of the directors' fee amounting to USD 10,000 per year for each board member, with the exception of the chairman who will receive USD 20,000 per year.

11. Authorisation of the board of directors of the Company to delegate the day-to-day management of the Company to one director.
12. Determination of 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg as the address of the Company in Luxembourg.
13. Authorisation of any one director to undertake all necessary steps in relation to the registration of the Company with the companies register in Luxembourg upon receipt of a confirmation of removal of the Company from the companies register in the Netherlands Antilles.
14. Miscellaneous.
15. Closing of the Luxembourg Meeting.

Pursuant to the laws of Luxembourg the quorum requirement for the resolutions in relation to the agenda items 2 and 3 is at least fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and the resolutions on these items of the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two third (2/3) of the votes cast at the Luxembourg Meeting.

The resolutions on the agenda items 4 to 14 are subject to an affirmative vote of the Luxembourg Meeting on the agenda items 2 and 3.

Holders of bearer shares, who want to attend the Netherlands Antilles Meeting and the Luxembourg Meeting, are required, pursuant to the articles of association of the Company, to deposit a «certificate of deposit», issued by a bank, which shall serve as ticket of admission, at the Company at the office address mentioned above or at the offices of THEODOOR GILISSEN BANKIERS N.V., Nieuwe Doelenstraat 12-14, 1012 CP Amsterdam (telephone: +31 20 557 0322 / fax: +31 20 557 0707). Holders of registered shares will receive a written convening notice.

Shareholders who want to attend the meetings in person have to inform the Company, pursuant to the articles of association of the Company, at the office address mentioned above of such intention in writing no later than 9 November 2005 before the Netherlands Antilles Meeting and the Luxembourg Meeting.

Shareholders may vote by proxy. A proxy form can be requested at the office of Company. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she has to complete and sign such proxy form. In compliance with the provisions of the articles of association of the Company, the proxy form has to be delivered to the Company at the office address mentioned above no later than 9 November 2005.

The draft restated articles of association of the Company, the Explanatory Memorandum and the draft Prospectus are available for inspection at the office of the Company in the Netherlands Antilles, e-mail: info@wpshman.com or at the office of W.P. STEWART ASSET MANAGEMENT (EUROPE) N.V., the European Representative Office, Rhijngeesterstraatweg 40-F, NL-2341 BV Oegstgeest, The Netherlands, tel.: + 31 71 519 2030 or e-mail: info@wpstewart.nl.

Curaçao, 21 October 2005.

*On behalf of W.P. STEWART HOLDINGS N.V.*

WPSH MANAGEMENT N.V.

II (04250/250/97)

---

**OAK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 10 novembre 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (04246/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---